

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 49 minut. matin,	Express.
4 — 10 — —	Express.	11 — 50 — —	Omnibus.
2 — 58 — matin,	Express-Poste.	6 — 36 — soir,	Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	8 — 58 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

S. S. le Pape Pie IX, apprenant les désastres causés en France par l'inondation, a voulu concourir au soulagement des victimes qui en étaient frappées, et a fait connaître à M^r le nonce apostolique qu'elle y consacrait une somme de 15,000 fr.
(Constitutionnel.)

Le *Morning-Post* consacre son premier article aux malheurs des inondations, et termine par les lignes suivantes :

« En des circonstances d'une telle gravité, personne ne pouvait douter de la ligne de conduite qu'adopterait l'Empereur. Elle a été prompte et décisive ; aucun député ne l'a représenté auprès de son peuple souffrant ; il n'a pas perdu de temps pour se rendre en personne au milieu de cette scène de désolation ; il s'est montré aux populations, distribuant les secours à ceux qui en avaient le plus pressant besoin, et inspirant l'énergie aux désespérés. Non moins prompt a été l'Impératrice à offrir aux malheureuses victimes de l'inondation, en son nom et en celui de son fils, cette expression de sympathie et de secours efficaces que la France a appris à attendre d'elle dans toute les occasions où il s'agit de venir en aide aux pauvres et aux nécessiteux. De tels exemples devaient trouver des imitateurs, et des sommes considérables ont été souscrites en France ; mais la calamité est pressante, et ce serait mal à nous, qui combattons hier encore côte à côte avec nos alliés, de ne pas saisir cette occasion de leur témoigner notre cordiale amitié. Nous ne doutons pas que nos concitoyens ne répondent à cet appel : rarement leur charité est invoquée en vain. Mais ce ne sera pas seulement un acte de charité ; ce sera une expression chaleureuse du bon vouloir national, honorable pour les deux nations, et montrant au monde encore plus clairement que l'Angleterre et la France sont unies, et qu'on ne les séparera pas. »

Le *Sun*, le *Daily-News* se joignent au *Morning-Post* pour demander qu'une souscription soit ouverte

dans les principales ville d'Angleterre, en faveur des inondés de France.

Nous apprenons par le *Standard* que le lord-maire de Londres a convoqué un meeting pour vendredi prochain à Mansion-House ; ce meeting a pour but d'exprimer la sympathie qu'inspirent au peuple anglais les malheureux inondés de France et de venir en aide aux souscriptions que l'on fait en ce moment à Paris pour les secourir.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berlin, mardi 10 juin. — Le départ de S. M. le roi de Prusse pour Stuttgart est provisoirement fixé au 15 de ce mois. (Peytral.)

Marseille, mardi soir, 10 mai. — Le maréchal Randon, gouverneur-général de l'Algérie, vient de partir pour Paris.

Les blés sont en baisse sur notre marché.

Les nouvelles d'Algérie portent que la récolte en Afrique sera magnifique.

Le paquebot des messageries impériales le *Mersey* vient d'arriver, apportant des nouvelles de Constantinople du 2 juin. Le bruit courait que les Russes avaient détruit la forteresse d'Ismaïl et les défenses de la ville de Kars.

Les fonctionnaires français seront chargés de la réorganisation des douanes dans l'empire turc.

Un phare vient d'être établi sur l'île des Serpens. (Peytral.)

Marseille, mardi soir 10 juin. — Le *Mersey* apporte des nouvelles de Constantinople du 2.

Des lettres d'Odessa assurent que M. de Boutenief est nommé ministre de Russie à Constantinople, et M. Ozerow, ministre à Athènes.

M. Alphonse de Rothschild est parti le 22 pour la France.

Les journaux parlent des grandes spéculations projetées, notamment de constructions nouvelles qui seraient faites dans le beau quartier de Buyuk-déré, sur le Bosphore.

Les Européens attendent le retour du grand-visir Aali-Pacha afin de réclamer des droits de propriété.

Il y a toujours des désordres et des rixes en Roumélie.

Les récoltes, dans toute l'étendue de l'empire, ont des apparences favorables. On mande de Brousse que la récolte de la soie sera abondante.

Le Sultan a fait un riche cadeau à Miss Nightingale. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Dimanche, dès le matin, le canon a proclamé la fête du baptême du Prince Impérial. — A midi, M. le général comte de Rochefort, accompagné de son état-major, a passé en revue, sur le quai de Limoges, la troupe de ligne et les détachements de l'École rentrés de l'émigration que leur avait imposée l'inondation de la Loire.

Cette fête, qui, sans nos désastres, eût été célébrée avec pompe et solennité, n'a pas eu grand retentissement, chacun était absorbé dans sa misère, tout en bénissant la main de l'Empereur qui verse avec tant de générosité ses bienfaits sur nos malheureuses contrées.

On ne veut pas nous faire grâce des lettres anonymes. — Chaque jour nous en recevons au moins une, — A quoi bon ? Toutes polies qu'elles soient, elles sentent un peu la réclame, et nous sommes bien résolus de n'en pas tenir compte.

On a adressé à M. le Sous-Préfet la lettre suivante :

« Ancien élève de l'École de cavalerie, et ayant longtemps habité Saumur, je prends part à ses douleurs. Daignez accepter cette somme pour aider au soulagement des infortunés.

« Quelque faible que soit mon offrande (40 fr.), elle est un témoignage des sentiments que j'ai conservés pour votre ville.

« Recevez, etc. »

Cette lettre anonyme porte un cachet si net de noblesse et d'affectueux souvenir que nous avons cru devoir la publier. Dussions-nous même passer pour indiscret, nous dirons, avec l'autorisation de

FEUILLETON

LE Puits du Diabie.

(Suite.)

— Ennemis et vaincus, je n'accepte pas ces mots. Il n'y a ici que deux personnes devant lesquelles je me retire si ma présence ne leur paraît pas justifiée.

— Quand le mal est fait.

— Le mal !

— N'est-ce rien que cette supercherie qui menace d'aller jusque devant les tribunaux.

— Elle n'ira pas.

— Non, si vous comprenez que le plus convenable et le plus prudent est de vous retirer devant l'autorité qui va venir.

— Nous ne nous comprenons pas ; je reste.

— En quelle qualité ?

— De portrait si vous voulez.

— Les portraits vivants sont compromettants ; ainsi vous voyez...

— Sans doute, vous avez hâte de me voir loin d'ici.

— Franchement, je déclare que s'il faisait moins jour et si je n'avais pas quelques personnes chez moi, je crierais volontiers au voleur.

Le jeune homme se mit à rire.

M^{me} de Vatteville laissa échapper un éclat de gaieté qui

trahissait trop de sécurité pour ne pas la poser en complice.

— Tu me crois un compère, dit-elle joyeusement ; eh bien ! je ne m'en dedis pas.

— Pour l'amour de Dieu, qu'y a-t-il là-dessous ? dit M^{me} Forestier en fronçant le sourcil et en frappant le parquet de son joli pied encore chaussé de satin blanc.

— C'est bien facile à expliquer : Monsieur m'a demandé une place dans ma voiture en invoquant des motifs respectables.

— Quels motifs ?

— Permettez-moi de les dire, répliqua l'inconnu ; pardonnez-moi seulement de commencer par la fin, car le temps presse. En deux mots, je souhaitais que vous fussiez ma femme.

— Nous revenons donc au portrait, fit dédaigneusement la veuve.

— Au contraire, je tiens à m'en éloigner, puisqu'il vous déplaît.

— Alors.

— Vous ignorez que j'ai le droit de porter le nom de Forestier.

— Quelle est cette nouvelle impertinence ?

— Une bonne vérité si je dis mon prénom : je ne revendique pas celui d'Arthur, je me prénomme Emile.

— Emile ! attendez donc, fit la veuve en changeant de ton et de visage ; est-ce que vous seriez...

— Le cousin-germain de votre mari, Emile Eorestier de la Basse-Terre.

— Ce cousin créole dont nous avons souvent parlé.

— Et qui a le tort, comme vous voyez, de ressembler au fils de son oncle.

— C'est vrai ; on disait cette ressemblance fabuleuse.

Elle ne m'a cependant trompé qu'un moment. N'en serait-il pas du caractère comme de l'homme, du portrait d'Emile comme de celui d'Arthur ? ajouta la jolie veuve d'un ton qui prouvait tout à la fois une bonne opinion préconçue sur le parent, et qui faisait comprendre qu'elle avait mis bas les armes.

— Je me porte caution de la vérité, reprit M^{me} de Vatteville.

— Très-bien, mon cousin ; mais cela ne me dit pas pourquoi vous êtes venu faire ici le loup-garou.

— C'est à moi qu'il faut demander compte de cette équipée, dit M^{me} Vatteville en se rapprochant ; mais tu sauras cela tout-à-l'heure, dit-elle, quand M. Forestier se sera expliqué.

— Voyons, vous habitez la Guadeloupe, et vous voici en France, à Suresnes. Mais asseyez-vous donc ; je crois toujours avoir affaire au revenant du *Puits du Diabie*.

Le cousin et M^{me} Forestier s'assirent sur un canapé.

— Nous disions donc, reprit la veuve que vous étiez à la Guadeloupe et que vous voici à Suresnes d'une manière aussi bizarre qu'inattendue.

M. le Sous-Préfet, qu'elle vient de M. Assant, naguère capitaine à l'École.

M. Laporte-Raynal, commissaire de police à Cholet, vient d'être nommé aux mêmes fonctions à Saumur, en remplacement de M. Marguet, démissionnaire.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

12 juin, 2 heures du soir.
Le Préfet de Maine-et-Loire à M. le Préfet d'Indre-et-Loire.

J'insiste encore pour la brèche de la Chapelle. Des hommes compétents qui viennent de descendre la Loire affirment qu'avec un certain nombre de sapines coulées et chargées de pierres, on peut boucher cette brèche désastreuse qui noie 20 lieues de vallée.

Les pierres de tuffeaux ne manquent pas aux bords de la Loire; les remorqueurs passent sous tous les ponts à présent, l'opération est possible.

Je vous supplie de l'accomplir d'urgence. L'Empereur a dit formellement ici que cela allait se faire, et il ne promet pas en vain.

Un mot de réponse. Il faut que je fasse savoir autour de nous où nous en sommes de ce côté.

Tours, 12 juin, 7 heures 55 m.
Le Préfet d'Indre-et-Loire à M. le Préfet de Maine-et-Loire.

Je pars demain matin avec les ingénieurs, pour aviser aux moyens les plus prompts et les plus efficaces de fermer la brèche de La Chapelle. L'ingénieur du chemin de fer, M. Ratel, qui commande immédiatement les travaux, pense qu'ils contribueront beaucoup à favoriser et hâter ceux des ingénieurs.

Comptez sur toute ma sollicitude.

INONDATION A LA DAGUENIÈRE.

La commune de la Daguénère est protégée au midi contre les eaux de la Loire, dans sa partie supérieure, par la grande levée (route impériale d'Angers à Briare), et dans la partie inférieure par la levée dite de Belle-Poule, qui se rattache à la grande levée en face le village des Baillis et vient aboutir aux Ponts-de-Cé derrière l'auberge du Saumon. Elle est protégée au nord contre l'Authion, dans la partie supérieure, par le chemin de fer d'Orléans, et dans la partie inférieure, du pont de Narcé au pont de Sorges, par une petite levée construite par le syndicat de la Daguénère et de la Bohalle.

Le mardi 3 juin, la Loire avait dépassé de beaucoup le niveau qu'elle avait atteint dans les crues antérieures. La grande levée, surveillée par les ingénieurs, aidés des habitants, promettait de résister à la charge de l'eau et à la force du courant. La levée de Belle-Poule, construite seulement depuis 30 ans, et d'une épaisseur moindre que la grande levée, donnait des inquiétudes sérieuses. Plusieurs renards s'étaient déclarés et avaient heureusement été bouchés.

Dans la nuit du mardi au mercredi, la Loire avait encore considérablement crû. Toute la nuit, les habitants de la Daguénère, sous l'habile direction de M. Lecomte, conducteur des ponts-et-chaussées, encouragés et conduits par M. Lemesle, curé de la

paroisse, par M. Berger, maire, puissamment secondé par son adjoint, M. Bompas et M. Pescheux, instituteur, ont transporté de la terre et des pierres pour soutenir et renforcer les parapets de la levée et empêcher la Loire de passer sur la chaussée. Le mercredi ces travaux furent en partie abandonnés, tous les travailleurs étant appelés à la levée de Belle-Poule. De 4 heures du matin à midi, la Loire avait crû de 25 centimètres.

A cet instant, lorsque l'on croyait être maître du fleuve, une nouvelle terrible arrive comme un coup de foudre, vient paralyser tous les bras : une brèche considérable vient de se faire à la Chapelle-Blanche, le Val de la Loire va être envahi.

De midi à 2 heures, la Loire n'avait crû que de 2 centimètres; à partir de ce moment elle est restée étale et sa décroissance s'est fait sentir dès le soir.

A 2 heures l'on annonce que MM. les ingénieurs ont décidé de boucher le pont de Narcé sous le chemin de fer. La population entière de la Daguénère se presse pour aller porter son courage, ses forces et sa bonne volonté là où MM. les ingénieurs voudraient les employer.

Après avoir visité le chemin de fer, MM. les ingénieurs reconnaissent qu'il y a impossibilité de fermer l'arche de Narcé. Il ne restait donc plus qu'à attendre le flot qui devait anéantir la plus belle récolte.

Des ordres furent donnés par l'administration municipale pour que l'on se tint sur ses gardes et que l'inondation qu'on n'attendait que pour le lendemain, ne surprit pas les habitants pendant la nuit.

Des postes de surveillance furent organisés tout le long de la levée. Une partie des travailleurs fut employée sur la levée de Belle-Poule où les travaux avaient été repris : l'inondation pouvait être peu de chose, et, à tout événement, il fallait se garantir d'une rupture qui ne pouvait qu'être désastreuse, l'eau de la Loire devant, là où elle se faisait jour, raviner ou tout au moins ensabler les terres.

Cette nuit fut terrible de fatigues et d'angoisses. C'était la troisième que les Daguénéais passaient à travailler.

Le jeudi matin, 5 juin, une pluie fine et froide tombait. A 7 heures un gendarme passe au galop, annonçant l'arrivée du flot. Le tocsin sonne; une seule pensée s'empare de tous les esprits : il faut défendre le territoire de la commune contre les progrès de l'inondation. La population entière de la Daguénère, conduite par son maire, va se joindre aux habitants de la Bohalle et se mettre sous les ordres de M. Hamoneau, chargé de diriger ces travaux.

Le flot avait deux obstacles à franchir : d'abord une série de petites levées destinées à protéger le territoire de la Bohalle contre les inondations de l'Authion; le second obstacle qui semblait infranchissable était la levée même du chemin de fer. Le travail marchait rapidement. Les petites levées furent promptement réparées, exhausées. Mais à midi il faut tout abandonner. L'on apprend que MM. les ingénieurs du chemin de fer ont déclaré que la voie ne pourra résister et qu'elle devra nécessairement laisser passage à l'eau à moitié chemin environ du pont de Narcé à la station de la Bohalle.

Malheureusement cette prédiction devait se réaliser.

Depuis la veille l'on était sans nouvelles de la Préfecture. Il fallait cependant connaître la marche du fléau; une personne de confiance fut envoyée à Angers. Elle rapportait les nouvelles les plus navrantes.

D'un autre côté, un propriétaire de Saint-Clement, M. Charles Haran, et M. l'ingénieur en chef Coiquand avaient donné les renseignements les plus précis. L'imagination ne pouvait atteindre la réalité.

Il ne restait qu'à prendre des mesures pour éviter toute espèce d'accidents. Immédiatement M. le maire et M. le curé, assistés de quelques personnes de la commune, se rendent dans toutes les habitations engagées tous les Daguénéais à conduire sur la grande levée, seul lieu de sûreté qui existât, leurs effets mobiliers, leurs bestiaux, leurs fourrages, ainsi que les provisions qu'ils pouvaient avoir. Plusieurs avaient fait du pain la veille.

M. Rozé, boulanger, avait fait provision de farine, l'on pouvait donc attendre quelques jours sans craindre la famine.

Tous les habitants du bourg dont les maisons étaient à l'abri de l'inondation, s'empressent de recevoir ceux qui sont moins heureux qu'eux. Les classes des écoles sont transformées en magasins et en dortoirs pour les enfants. L'instituteur, les sœurs, mettent toute leur maison à la disposition des pauvres inondés.

La nuit du jeudi au vendredi 6 fut affreuse : à chaque instant on s'attendait à voir arriver l'inondation. Le soleil se leva radieux et l'on put apercevoir une large nappe blanche 10 à 12 kilomètres en amont. C'était l'inondation qui atteignait Saint-Mathurin et La Bohalle.

A 11 heures du matin, M. Voisin, receveur général, et son fils, venant de porter des secours, donnèrent des renseignements précis : à La Bohalle le flot se répandait sur le chemin de fer qu'il allait à l'instant franchir.

A 10 heures 1/2, l'Authion, chassé par l'inondation, montait à l'échelle du pont de Sorges d'un centimètre à la minute.

Il n'y avait pas un instant à perdre : un dernier avertissement est donné aux habitants. Tous les retardataires se précipitent sur la levée avec leurs bestiaux, leur fourrage et le mobilier qu'ils ont pu charger sur leurs charettes; à 2 heures, le flot touchait le pied de la grande levée.

Grâce aux sages précautions prises par l'autorité et à la bonne volonté de tous les habitants, aucun accident n'est à déplorer. L'on apprend qu'un propriétaire a été surpris dans sa maison; on l'aperçoit monté dans son grenier, où bientôt l'eau va le gagner; une barque part, et, après de grands efforts, il est heureusement ramené sain et sauf. A 3 heures, il ne restait plus rien des magnifiques récoltes que l'on admirait quelques heures auparavant. La ruine et la misère avait passé leur niveau de feu sur toutes les têtes.

Le danger ne faisait que croître : l'eau montait rapidement au sud de la levée. Appuyée des deux côtés, la levée devait nécessairement tenir; mais l'eau peut passer par-dessus et rendre très-dangereuse la position des pauvres inondés. A 5 heures

— Hélas! ma cousine, j'avais si souvent entendu parler de vos qualités et de vos charmes, que, lorsque j'ai appris la triste fin d'Arthur, il me vint une pensée.

— Quelle pensée? dit curieusement M^{me} Forestier.

— Celle de réparer, autant que cela dépendait de moi, les malheurs domestiques dont le caractère de mon cousin a été cause.

M^{me} Forestier ouvrit ses lèvres et montra ses dents blanches dans un sourire plein de finesse.

— Il y a pourtant quatre ans accomplis que je suis veuve, et si loin que soit d'ici la Guadeloupe...

— De l'incrédulité, ma cousine, c'est mal.

— N'est-ce pas permis; songez donc, quatre ans!

— Vous allez croire, je l'espère, quand vous saurez que ma mère, mon unique famille, était d'une santé si chancelante, que la quitter pendant le temps qu'exige un voyage en France, c'était m'exposer à ne pouvoir lui fermer les yeux.

— C'était d'un bon fils, dit M^{me} Forestier, en écoutant avec intérêt son cousin des Antilles.

Emile reprit :

— J'aurais pu écrire, mais qui pouvait me garantir l'exactitude des renseignements, et me faire bien savoir vos dispositions?... Vous ne pouviez raisonnablement prendre un parti par correspondance; après l'épreuve de votre mariage, je vous jugeais comme moi. Je me défie de ce que je ne puis apprécier. En vérifiant les cho-

ses, je pouvais découvrir que les renseignements favorables donnés sur votre compte, avaient été outrés; je sais maintenant combien j'avais tort de craindre l'exagération de la renommée, j'avouerai encore que ma ressemblance avec Arthur ne laissait pas de m'inquiéter.

— Outre l'Océan, il y avait bien des barrières entre nous deux, dit gracieusement la cousine du créole; heureusement, nous sommes restés cousins, si nous ne pouvons être autre chose, ajouta-t-elle en donnant sa main au jeune homme qui la baisa avec ardeur.

M^{me} de Vatteville secouait la tête d'un air mutin.

— Mais vous n'êtes pas remariée encore?

— A moitié, puisque le contrat est signé, dit gravement la jeune veuve.

— Qu'est-ce qu'un contrat? un projet!

— Et ma parole.

— Bon! s'écria M^{me} de Vatteville, tu considères les choses le Code à la main, oubliant que le cœur se met au-dessus de lui. M. Vanneau a fait de toi un docteur en droit! Tu te crois obligée, comme le commerçant qui a un colis à livrer, ou comme un propriétaire qui veut mettre un locataire en possession.

— Tu oublies donc que c'est librement, après mûre réflexion, que je me suis décidée?

— Par esprit de contradiction.

— Voulez-vous me permettre de finir, ma cousine, dit le créole.

Madame Forestier s'inclina toute pensive.

— Le moment fatal arriva, dit-il, je fus bientôt seul, ma mère était morte!

Le cousin s'arrêta un moment sur ce souvenir, puis il reprit :

— Je me hâta de quitter la Guadeloupe. C'est bien long, ma cousine, quand il s'agit de se débarrasser d'une habitation et de liquider toutes les affaires qui vous enlacent. Enfin, je partis. Je croyais sincèrement que les épreuves de votre première union devaient vous faire reculer à une bien longue échéance la réalisation d'un second mariage; malheureusement, j'avais fait un faux calcul. Quand j'arrivai chez M^{me} de Vatteville, cette amie dont vous aviez parlé si souvent, lorsque vous écriviez à ma mère : elle venait d'apprendre que, sans avertir vos amis, vous alliez vous marier presque en cachette; et c'était hier soir, seulement, qu'en apprenant mes espérances, elle venait de découvrir la vérité! Il était trop tard. Jugez de mon malheur : vous alliez devenir la femme d'un autre au moment où je découvrais que tout ce qu'on avait dit de votre bonté, de votre cœur, de votre esprit, était au-dessus de la réalité. Mon rêve de quatre années devenait un mirage des tropiques, il disparaissait avec la distance.

— Alors, je n'ai vu qu'un moyen de l'empêcher d'aller jusqu'au bout; ce moyen était un stratagème, dit à son tour M^{me} de Vatteville. Je ne pouvais tenir au spec-

1/2, l'eau passait sur la grande levée, et à 6 heures elle se précipitait vers la levée de Belle-Poule par un large déversoir de 4 kilomètres de long.

La route, vers La Bohalle et Saint-Mathurin, était libre, le pont praticable; les habitants pouvaient au besoin prendre cette voie et se réfugier sur les coteaux au midi de la Loire. A minuit, un cri immense se fait entendre; l'inondation menace de briser la levée en deux endroits à l'extrémité en amont du bourg de la Daguénère; elle passait déjà au milieu du bourg. Une population de 4,600 âmes allait se trouver exposée sur un îlot de 10 mètres de largeur sur 100 mètres de long, au milieu de deux Loires mugissantes.

Le jour ramena un peu de calme dans les esprits; l'eau ne montait plus dans le Val, elle décroissait un peu en Loire; l'espérance renaissait. Un service de bateaux entre la Pyramide et la Daguénère venait d'être organisé. L'on pouvait dès lors être en communication avec Angers. L'on était assuré d'être sauvé si l'eau venait à croître encore dans le Val.

M. le comte du Rouzay vient de traverser la Loire et, avec cette bonté qui est pour lui une tradition de famille, il offrait de prendre chez lui tous les malheureux inondés qui voudraient le suivre, leur assurant la nourriture pour eux et leurs pauvres animaux.

Depuis ce jour, la commune de la Daguénère est sous l'eau; cette vallée si fertile n'est plus qu'un immense étang auquel la grande levée sert de chaussée. Ça et là on aperçoit des toits d'ardoise; car les quelques toits de chaume qui couvraient des maisons de terre n'existent plus.

Aujourd'hui il reste à prendre de grandes mesures; l'administration a déjà commencé. Elle fait faire en ce moment une large coupure à la route impériale, à mi-chemin environ du pont de Sorges à la Pyramide. Aussitôt que les eaux se seront retirées, il faudra au nom de l'hygiène publique empêcher la corruption de l'air qui amènerait nécessairement la décomposition de toutes ces récoltes submergées. Dans les terrains plats l'écoulement des eaux stagnantes devra être facilité par le curage immédiat des fossés et l'enlèvement de tous les obstacles qui peuvent s'y trouver.

La perte éprouvée par la commune de la Daguénère est immense: au moment de l'inondation il y avait 400 hectares couverts de la plus riche moisson. 400 hectares étaient ensemencés en chanvre. Le reste de la commune laissé en pré ne produira pas un brin d'herbe.

Les autorités se sont montrées partout où il y avait du danger, un service à rendre, un malheur à alléger.

Parmi les habitants qui ont fait preuve de dévouement, il y a lieu de citer particulièrement Pierre Boucher, cultivateur, demeurant au carrefour de l'Hôpital.

Nous empruntons à l'*Echo de Beaupreau* les détails suivants sur la rupture de la levée du chemin de fer à Varades, et sur celle de la levée de Montjean:

Il était onze heures; nous arrivions à la station de Varades. De là, nous admirions, — d'un côté, une magnifique vallée, une nature luxuriante; des jardins remplis des meilleurs et des plus beaux lé-

tales d'une affliction aussi sincère que paraissait l'être celle de M. Forestier, sans chercher à lui être utile. Les choses étaient trop avancées pour qu'elles pussent être modifiées suivant les usages ordinaires, nous étions sûrs de l'avoir contre nous-mêmes. La ressemblance de Monsieur avec M. Arthur Forestier m'avait frappée. Je ne doutais pas que, s'offrant dans les conditions saisissantes de l'imprévu, les dissemblances de détail ne passassent inaperçues, et que la copie ne fût prise pour l'original. Toi-même, tu t'y es laissé prendre grâce à la mise en scène. Juge donc si les autres ont dû fortifier leur mémoire du témoignage de ton évanouissement!

— Si j'excuse cette folie, pourtant si blâmable, répondit la veuve, c'est à cause du motif! Mais, à quoi bon! ajouta-t-elle avec un soupir qui témoignait médiocrement de l'intérêt qu'elle portait à M. Vanneau, et qui révélait au contraire de celui qu'elle prenait au prétendu si bizarrement présenté.

— A quoi bon! répliqua vivement M^{me} de Vatteville; mais, le stratagème que j'ai employé recule à ton gré la conclusion de ton mariage avec ce gros Tircis de Palais, qui ne t'avait décidée que par des séductions d'homme d'affaires. Je suis sûr qu'il t'a étonnée en faisant manœuvrer devant toi les arguments de la chicane, en analysant les poursuites dont tu as peur, pour te montrer comme on peut les bouturer et les convertir en pépinières; il a grossi leurs périls, le prix auquel elles doi-

gumes, de fraises, de cerises vermeilles; plus loin des prairies sans rivales; des blés dont les troyaux se couronnaient d'épis superbes; les vergers couverts de fruits; enfin la terre promise; — de l'autre côté, le fleuve débordé, appuyant de tout son poids sur la digue du chemin de fer.

Nous interrogeons des surveillants: ils ont bien quelques craintes, ils redoutent une rupture en amont; mais là se bornent leurs appréhensions.

Tout-à-coup, un cri se fait entendre, un de ces cris d'alarme qui traversent l'espace comme l'éclair et retentissent douloureusement au fond des cœurs: « La levée est rompue! »

Effectivement, à sept ou huit cents mètres en aval, un jet d'eau s'échappe d'un trou de la grosseur d'une tonne; puis ce trou, qui va s'agrandissant sous l'effort irrésistible de l'élément envahisseur, devient en quelques minutes une brèche de vingt mètres.

Il se passe en ce moment une de ces scènes que la plume ou le pinceau sont impuissants à rendre, un de ces sinistres qui se daguerréotypent dans l'esprit, mais dont il faut renoncer à décrire fidèlement l'horrible majesté. Le fleuve semble abandonner son cours rectograde pour se précipiter, par la trouée, dans la fertile vallée vierge de sa souillure mortelle; il bondit, il se rue avec une vitesse incalculable sur les riches moissons, écumant de rage, rugissant comme un taureau furieux, déracinant dans un clin-d'œil des arbres énormes qu'il entraîne au loin; arrachant les haies, emportant les barrières, les palissades, labourant impitoyablement le terrain qu'il dépouille de ses produits.

Ceux qui, comme nous, ont vu la digue se rompre et la Loire s'engouffrer par l'ouverture qu'elle venait de s'y pratiquer, ont pu se croire un instant transportés au bord d'une cataracte des grands fleuves du Nouveau-Monde.

A de courts intervalles, le sol subissait des mouvements prononcés d'oscillation; et à mesure que les flots rongeaient la terre friable de la levée, les poutrelles et les rails de fer tombaient successivement dans le gouffre profond.

Trente minutes s'étaient à peine écoulées, que le val présentait l'aspect d'une rivière dont le courant, se dirigeant sur Ingrandes, allait dans le sens opposé à celui de la Loire. — Des marinières, passèrent, à bras, des barques par-dessus le remblai, afin de pouvoir se porter immédiatement au secours des points menacés, et de recueillir les gens qui auraient pu se trouver surpris.

A midi, la largeur de la brèche pouvait être de cent mètres. Les eaux, qui cherchaient leur niveau, s'élançaient avec autant de fougue qu'au moment de la rupture de la ligne de fer.

Sur la rive gauche, la levée de Montjean, construite en sable, menace de toutes parts. De nombreux travailleurs y sont échelonnés; M. le Sous-Préfet de Beaupreau passe la nuit au milieu d'eux, les encourage, les exhorte à la patience, se porte partout où le danger l'appelle, donnant l'exemple du calme et de l'énergie si nécessaires en ces moments suprêmes. — Là, on remarque encore M. Bruley-Desvannes, substitut; MM. de la Guérinière, maire de St-Florent-le-Vieil, Jacob, maire de la Pommeraye, et la courageuse gendarmerie sous les ordres de M. le lieutenant Ehrenpfort. — Tous ont l'espoir de

vent te revenir. Tu t'es vue ruinée, et tu as cru que la cliente n'avait plus qu'à sacrifier la femme pour gagner le procès... et pour éviter de payer les frais.

— Tu supposes à M. Vanneau des ruses dont je le crois incapable.

— Bah! laisse donc! Qu'il t'aime, rien de plus juste. Que tu l'aimes, c'est impossible. Tu as peur, et tu t'es placée sous sa protection, comme l'homme attaqué se met à l'abri d'un gendarme.

La veuve ne put s'empêcher de rire de la comparaison. En voyant décomposer les mobiles de son mariage avec l'ancien homme d'affaires, elle ne pouvait méconnaître la justesse de presque toute l'analyse.

Quelque chose aidait encore à la convaincre. M. Vanneau s'était montré ridicule.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 12 JUIN.

5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 70 80

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 93 75.

BOURSE DU 13 JUIN.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 70 80.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 93 80

P. GODET, propriétaire-gérant.

voir leurs travaux couronnés de succès; ils luttent sans relâche, cherchant à neutraliser les efforts du fléau qui a malheureusement pour auxiliaire un vent violent du nord-est. Peines superflues, fatigues inutiles, mais bien louables pourtant: dans la soirée, la levée crève à la hauteur du Cal-de-Bœuf, en la commune du Mesnil, et l'on voit s'accomplir sur cette rive le même désastre que sur celle de droite.

Les dégâts sont immenses, inappréciables, les pertes irréparables. Des centaines de familles vont se trouver réduites à la mendicité.

La plus célèbre des crues de la Loire, celle de 1711, a été dépassée par la crue actuelle. — Combien ne doit-on pas s'estimer heureux, au milieu d'un pareil cataclysme, de n'avoir à déplorer aucun accident!

On nous a rapporté que les habitants des fermes inondées, principalement les vieillards, ne voulaient point abandonner leurs demeures, ils se retiraient sous les combles, et répondaient à ceux qui venaient dans des barques pour les sauver: « Laissez-nous Mourir ici ou ailleurs, qu'importe! » — On citait principalement un fermier de M. Fruchaud-Gautier, de Saint-Florent, dont la maison, fortement ébranlée par un courant rapide, menaçait d'être engloutie, qui s'obstinait, malgré toutes les remontrances qui lui étaient faites, à ne pas fuir le danger. La gendarmerie fut obligée de l'aller prendre de force. (Union-de-l'Ouest.)

Copie de la lettre écrite par le Maire de la commune de Saint-Lambert-des-Levées, à MM. les Administrateurs du chemin de fer:

« Messieurs,

» J'ai reçu avec le sentiment de la plus douce émotion les cinq cents francs que vous m'avez fait remettre pour subvenir aux besoins de première nécessité des malheureux inondés de Saint-Lambert-des-Levées, les plus dénués de ressources.

» Organe de leur vive gratitude pour cette marque sympathique de votre vive sollicitude pour leurs souffrances, je vous prie d'agréer l'expression de leur profonde reconnaissance et de croire que la manière libérale avec laquelle vous avez apprécié la constance et l'énergie de leurs efforts à combattre le renard qui, non loin de votre gare a failli faire partager au quartier de la Croix-Verte le sort de la Chapelle, restera toujours dans leur mémoire comme un souvenir consolateur du vif intérêt que vous avez pris à leur triste position.

» Daignez recevoir, Messieurs, l'expression de mes remerciements particuliers et l'assurance de mon entier dévouement.

» Le Maire de St Lambert-des-Levées,

» E. BARRE.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES INONDÉS.

3^e Liste.

MAIRIE DE SAUMUR.

M. Dutorme, adjoint, 100 fr.

RECETTE PARTICULIÈRE.

M. Faucon, commandant, 50

M^{me} veuve de Montlaur, 100

BUREAU DE L'ECHO SAUMUROIS.

M. Sergé, 20

M. Bouchard, docteur-médecin, 20

Un anonyme, 100

M. Joly-Leterme, 10

Chambre des avoués de Saumur, 300

SOUS-PRÉFECTURE.

M. Grosbois, vérificateur des poids et mesures, 100

M. Michelet, inspecteur des écoles

primaires de l'arrondissement, 5

M. Tronche, chef du service télégra-

phique, 10

M. le comte du Tilly, 20

Un ancien élève de l'Ecole de cavalerie, 40

M. Caron fils, 10

M. Carpentier, Charles, 10

Pour la chronique locale et de l'ouest: P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les journaux reçus aujourd'hui donnent des détails sur la réception du légat à latere, et sur la solennité du baptême du Prince Impérial. — Nous les publierons dans le prochain numéro.

Par décret impérial du 12 de ce mois, sont élevés à la dignité de sénateur:

M. Rouher, ministre secrétaire d'Etat de l'agriculture, du commerce et des travaux publics;

M. le marquis de Castelbajac, ancien ambassadeur;

M. le vice-amiral baron Dubourdieu, préfet maritime.

Le *Moniteur*, qui donne ces nominations, publie de nombreuses promotions ou nominations dans la Légion d'Honneur.

On se rappelle qu'à la suite de la dernière liquidation, la cherté du report avait découragé un grand nombre d'acheteurs, et amené une baisse importante, en forçant un grand nombre d'entre eux à se liquider. Les désastres qui viennent de désoler les départements des bassins du Rhône et de la Loire ont achevé de compromettre la situation. L'inquiétude publique n'a pas connu de bornes. La Bourse s'est laissée abandonner à une panique, qui a entraîné la rente de 2 ou 3 fr. en peu de jours.

On a touché au comptant le cours de 74 fr. Cependant un prix aussi avantageux ne pouvait manquer d'attirer des capitaux, et ils sont revenus, en effet, car, au jour d'hui mercredi 11, la rente 3 p. 100 s'est relevée à 74 50, et les affaires avaient repris de l'activité.

Sans doute, les récoltes perdues, les propriétés détruites, les ravages exercés par les inondations sur plusieurs lignes de chemins de fer, sont de justes sujets d'alarmes; cependant la France, qui vient de supporter avec tant d'aisance le poids de deux années de guerre, et qui a suffi à d'énormes emprunts, possède en elle-même assez de ressources pour parer à toutes ces ruines, maintenant que son activité commerciale et industrielle peut suivre un libre cours, et se développer hardiment dans une sphère de confiance et de sécurité.

La rente a repris à terme le cours de 72 fr. Les bruits d'emprunt, dont il avait été questions depuis deux jours, s'étaient complètement dissipés, et on annonçait que la Banque de France se disposait à réduire de 1 p. 100 le taux de son escompte.

Les actions de la Banque sont stationnaires à 4,050; le Crédit foncier et le Comptoir d'escompte à 695; le Crédit mobilier, après de nombreuses variations, est resté à 1,845.

Les chemins, qui avaient beaucoup baissé sous le coup des inondations, ont repris pour la plupart. L'Orléans est maintenant à 1,590, le Nord à 1,140, la Méditerranée à 1,740, le Lyon à 1,495, le Midi à 780, l'Ouest à 952 50, le Grand-Central à 676 25, les Chemins autrichiens à 900 fr.

Les actions industrielles sont assez calmes. Les Gaz se négocient à 800 fr., les Voitures à 110, les Palais à 77 50, les Rivoli à 115, les Omnibus à 880, l'Union des Gaz à 340, la Caisse centrale de l'industrie est recherchée à 150 fr.

Les actions du chemin de Tarragone à Reus sont demandées de 320 à 325, et on commence à s'occuper des obligations de ce chemin, qui offre un placement fort avantageux.

On remarque beaucoup la fermeté avec laquelle les actions des Gaz de Marseille, de la Joliette et de la Caisse des chemins de fer ont résisté à la crise. Ces dernières ont fléchi un instant à 720 fr., mais elles ont bien vite repris à 800. La souscription aux nouvelles actions s'est faite avec le plus vif empressement.

La Stéarinerie de La Villette est recherchée à 110 et 112 50. La souscription de douze mille actions, qui est en cours d'émission, obtient un grand succès. Celle des paquebots à vapeur de Paris à Londres attire aussi de nombreux capitaux.

Les actions de Septèmes se négocient à 100 fr. La Société de constructions maritimes et de navigations de Cette continue à être très-favorablement appréciée à notre Bourse.

Les Omnibus de Londres jouissent toujours d'une forte prime à la Bourse de Londres, où ils sont recherchés par les capitalistes français et anglais.

La Nouvelle tannerie française, fondée pour exploiter de nouveaux procédés remarquables pour le tannage des cuirs, a reçu du public financier un bon accueil.

On parle beaucoup de la Compagnie métallurgique des trois bassins fondés au capital de 20 millions, divisés en 80,000 actions de 500 fr.; dont 32,000 sont souscrites par les fondateurs. Cette Compagnie offre à ses actionnaires des avantages certains: 1° un intérêt annuel garanti; 2° un premier dividende privilégié; 3° un deuxième dividende illimité.

J. PARADIS.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

Commission en fonds publics et valeurs industrielles, sans autre courtage que celui des agents de change. — Renseignements sur arbitrages, primes reports et autres

opérations de bourse. A Paris, M. E. GAUDIN, 17, quai de Conti. (344)

Les BATEAUX A VAPEUR, l'Union de la Loire, reprennent leur service régulier entre Nantes et Tours, à partir du 13 juin à 5 heures du soir.

Depart de Nantes pour Tours, 5 h. du soir.
— de Tours pour Nantes, 6 h. du matin.
— d'Angers pour Tours, 5 h. du matin.
— d'Angers pour Nantes, 2 h. du soir.

S'adresser chez M^{me} V^o ROBIN-PROUTIERE.

Marché de Saumur du 14 Juin.

Froment (hec. de 77 k.) 35 50	Graine de luzerne . . .	—
2 ^e qualité, de 74 k. 52 —	— de colza . . .	—
Seigle 22 —	— de lin . . .	25 —
Orge 15 20	Amandes en coques	—
Avoine (entrée) . . . 8 50	(l'hectolitre) . . .	—
Fèves 15 20	— cassées (30 k) 70 —	
Pois blancs 22 40	Vin rouge des Cot.,	
— rouges 22 40	compris le fût	
— verts —	1 ^{er} choix 1855. 120 —	
Cire jaune (50 kil) . 160 —	2 ^e — 100 —	
Huile de noix ordin. 80 —	3 ^e — 90 —	
— de chenevis . . . 50 —	— de Chinon . . 110 —	
— de lin 55 —	— de Bourgeuil . 120 —	
Paille hors barrière. —	Vin blanc des Cot.,	
Foin 1855. id —	1 ^{re} qualité 1855 100 —	
Luzerne —	2 ^e — 70 —	
Graine de trèfle . . . —	3 ^e — 53 —	

TAXE DU PAIN du 16 Juin.

Première qualité.	Les cinq hectogrammes 26 c. 66 m.
Seconde qualité.	Les cinq hectogrammes 24 c. 16 m.
Troisième qualité.	Les cinq hectogrammes 21 c. 66 m.

ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Extrait d'un jugement portant nomination d'un conseil judiciaire.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, en date du sept juin mil huit cent cinquante-six, sur le rapport de M. Delavau, président, et sur les conclusions de M. le Procureur impérial, dûment enregistré et signifié,

Il appert que le sieur René Bulleau, propriétaire à Bagneux, est et demeure pourvu d'un conseil judiciaire, sans l'assistance duquel il ne peut plaider, transiger, recevoir un capital mobilier ou en donner décharge, aliéner ou hypothéquer ses biens, conformément à l'article 513 du Code Napoléon, Et que M. Demarest, maire de la commune de Bagneux, a été nommé pour remplir les fonctions de conseil judiciaire.

Pour extrait, certifié sincère et véritable du jugement sus-énoncé, par moi, avoué près le Tribunal civil de Saumur, et du sieur Constant Girard, cultivateur à Bagneux, ayant poursuivi la nomination dudit conseil judiciaire. (365) R. BODIN.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

La belle métairie du VIVIER,

Située en la commune de Geay, canton de St-Varent, sur les bords de la grande route de Thouars à Bressuire, contenant 57 hectares, bien approvisionnée d'arbres futaies et têtards, et de laquelle dépend un bois-taillis bien planté et de la plus belle venue. Cette métairie, à l'expiration du bail courant, contiendra 13 hectares de bonnes prairies.

S'adresser à M^e BARRION, notaire à Bressuire, pour traiter, et au fermier, pour visiter le domaine. (366)

M. LECOMTE, charcutier, rue de la Tonnelle, désire faire UN APPRENTI. (367)

On demande, pour la Saint-Jean prochaine, un domestique jardinier, pour aller dans une maison bourgeoise peu loin de Saumur.

On désirerait qu'il sût lire et écrire, qu'il eût travaillé de son état depuis plusieurs années et surtout qu'il eût passé l'âge de la conscription. S'adresser au bureau du journal.

AVIS AUX DAMES.

CORSETS INDÉCOUSABLES, BRÉVETÉS, S. G. D. G.

Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU-PLISSON, coiffeur. (369)

A VENDRE OU A LOUER

1^o Une MAISON formant l'angle de la rue Dacier et de la Grand'Rue.

2^o Belle MAISON, au Pont-Fouchard, occupée présentement par M^{me} Renaud-Bardet.

A VENDRE

Un CLOS, situé audit lieu du Pont-Fouchard, avec jardin affilé d'arbres fruitiers, et jolie petite maison, pressoir, écurie et belle cave voûtée sous le bâtiment; le tout contenant 2 hectares. S'adresser, pour le tout, à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur. (332)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 22 juin 1856, à midi, En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

D'une MAISON, à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 53.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire ou au propriétaire, M. Gondrand, épiciier, rue d'Orléans. (357)

M. SIMON, huissier à Saumur, demande un premier CLERC. (352)

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 29 juin 1856, à midi,

En totalité ou par parties,

DEUX MORCEAUX DE TERRE, RANGÉES DE VIGNE,

Situés au Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, contenant environ 2 hectares 80 ares, joignant MM. Hugonet, Audouin et Fouquet, le chemin de Saumur à Milly, et celui de Saumur à la Tour-de-Menives.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Une MAISON, toute parquetée, située rue de Bordeaux.

S'adresser à M. COUTARD, rue de la Grise. (313)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine 1856,

Située au centre de la rue Royale, n^o , occupée présentement par M. Volant, composée comme suit:

Rez-de-chaussée: un grand magasin ouvrant sur la rue Royale, dans lequel on pourrait faire une arrière-boutique ou chambre à coucher; un grand salon avec cheminée de marbre; au 1^{er} étage, deux grandes chambres à cheminée de marbre, cabinet à côté, croisée à balcon sur la rue Royale; au 2^{me} étage, une chambre avec cheminée, ouvrant sur la rue; une autre chambre derrière servant de cuisine, grenier au-dessus, cave, buanderie, latrines, cour avec issue à la rivière de la Loire.

S'adresser à M. A. PIERRE, propriétaire, ou à M^e DION, notaire à Saumur. (234)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, et chez M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT: 5 FR. (286)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON: 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)